

AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Ordre du jour Assemblée communale du lundi 9 décembre 2024 à 20h00 à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour :

1. Donner compétence au Conseil communal pour la vente des parcelles de la nouvelle zone d'habitat « Le Crâtan » au prix de fr. 180.-/m² et en valider les autres conditions.
2. Discuter et voter un crédit de fr. 80'000.- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment de la STEP ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et voter un crédit de fr. 120'000.- pour le changement du silo à sel du service de voirie ;
donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2025 du compte de résultats.
5. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Vitor Manuel Martins Lima, son épouse Mme Susana Maria Dantas Martins de Brás et leur fille Karen, ressortissants portugais, domiciliés aux Breuleux.
6. Divers.

Les documents relatifs au point 4 sont disponibles en ligne sur le site internet de la Commune des Breuleux : www.breuleux.ch.

Mise à disposition du budget complet 2025 :

Les citoyens qui désirent un projet complet du budget communal 2025 peuvent l'obtenir auprès de l'administration communale ou le consulter directement en ligne sur www.breuleux.ch.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 5 décembre 2024 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 9 décembre 2024.

Fermeture de fin d'année du bureau communal

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du vendredi 20 décembre 2024 à 12h00 au vendredi 3 janvier 2025.
La réouverture est prévue le lundi 6 janvier 2025.

Vente de sapins de Noël

Comme les années précédentes, notre commune vous propose la possibilité d'acheter votre sapin de Noël en remplissant le bulletin ci-dessous qui est à remettre dans la boîte aux lettres de la commune (rue des Esserts 2, direction Grand-Rue) ou à info@breuleux.ch jusqu'au **1er décembre 2024**.

La livraison est fixée au jeudi 12 décembre 2024 de 17h15 à 18h30 au garage de la voirie des Vacheries.

Je commande :

- sapin(s) Epicéa 100/150 cm au prix de Fr. 15.-- le sapin
- sapin(s) Epicéa 150/200 cm au prix de Fr. 20. -- le sapin
- sapin(s) Epicéa 200/250 cm au prix de Fr. 25. -- le sapin
- sapin(s) blanc(s) 150/160 cm au prix de Fr. 30. -- le sapin
- sapin(s) Epicéa 250/300 cm au prix de Fr. 35.-- le sapin
- sapin(s) Nordmann 140 cm au prix de Fr. 40.-- le sapin (plus résistant)
- sapin(s) Nordmann 170/180 cm au prix de Fr. 50.-- le sapin (plus résistant)

Nom :

Prénom :

Adresse :

No de téléphone :

Email :

Signature :

Le Conseil communal

Quotité, taxes et indemnités

Année 2025

1. Impôt sur le revenu et la fortune, quotité		1,30
2. Impôt foncier 1,15 o/oo + frais de cadastre 0,1 o/oo (sur valeurs officielles)		o/oo 1,25
3. Taxe d'exemption du service du feu / maximum fr. 500.- / s/imp. d'Etat		o/o 5,00
4. Taxe des chiens		Fr. 100.00
5. Encrannes : - au pâturage / chevaux		Fr. 48.00
Les Breuleux - au pâturage / bovins		Fr. 45.00
- bétail de l'extérieur, supplément		Fr. 20.00
6. Encrannes : - au pâturage / chevaux		Fr. 65.00
La Chauz - au pâturage / bovins		Fr. 65.00
7. Taxe des ordures : (TVA 8,1 % en sus)		
- Personnes physiques (par assujetti)		Fr. 72.00
- Propriétaires de résidence secondaire (par résidence)		Fr. 180.00
- Appartements de vacances et chambres d'hôtes		Fr. 120.00
- Exploitations agricoles		Fr. 120.00
- Autres usagers : selon décisions du conseil communal	- min.	Fr. 100.00
	- max.	Fr. 4000.00
8. Prix de l'eau : (TVA 2,6 % en sus)		
- taxe de compteur diamètre $\frac{3}{4}$ "		Fr. 144.00
(taxe fixe annuelle) diamètre 1 "		Fr. 200.00
diamètre 1 $\frac{1}{4}$ "		Fr. 272.00
diamètre 1 $\frac{1}{2}$ " et plus		Fr. 360.00
- par m ³ consommé		Fr. 3.00
Taxe supplémentaire annuelle pour entretien du réseau :		
- par logement dans les résidences secondaires		Fr. 100.00
- par logement de vacances propriété d'un habitant		Fr. 50.00

9. Taxe des eaux usées, par m ³ (TVA 8,1 % en sus)	Fr.	3.00
10. Prix du terrain (au m ²) :		
- terrain à bâtir viabilisé : selon décision de l'assemblée communale		
- terrain d'aisance	Fr.	19.00
11. Prix à l'heure pour travaux	Fr.	27.50
12. Jetons de présence par séance :		
- membres du conseil et assemblées communales	Fr.	75.00
- commissions locales	Fr.	30.00
- votations et élections au système majoritaire	Fr.	30.00
- élections au système proportionnel	Fr.	60.00
13. Indemnités journalières :		
- pour une journée entière	Fr.	190.00
- pour une demi-journée (plus de 3 heures)	Fr.	95.00
- pour une séance de 2 à 3 heures	Fr.	65.00
- pour une séance de moins de 2 heures	Fr.	40.00
14. Frais de voiture en dehors de la localité, par km	Fr.	0.70
15. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.		
16. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement)	Fr.	200.00
Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane)	Fr.	120.00
17. Coefficient de base pour le subventionnement de logement	Fr.	2000.00
18. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d'entretien des chemins minimum Fr. 30.-- par are	Fr.	0.30
19. Subvention pour panneaux solaires	par installation	Fr. 1500.00
20. Allocation de naissance	Fr.	2000.00

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 04 novembre 2024.

Au nom du conseil communal

Le président :
Renaud Baume

Le secrétaire :
Pascal Faivet

Commentaires généraux

Le projet de budget 2025 appelle les commentaires généraux suivants :

1. Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la nouvelle commune fusionnée avec La Chaux-des-Breuleux, il est maintenant possible de mentionner les chiffres des comptes 2023 dans le projet complet et détaillé du budget communal 2025.

2. Aucun changement n'est proposé pour les taxes et indemnités.

Il est également proposé le maintien de la quotité d'impôt adoptée en 2024, à savoir 1,30.

3. Suite aux rentrées fiscales conséquentes enregistrées aux comptes 2023, notre participation à la péréquation financière cantonale subit une très forte augmentation (décalage de deux ans).

Cette participation passe de Fr. 2'787'000.-- en 2024 (base 2022) à Fr. 6'004'100.--.

Afin d'adapter notre contribution aux recettes fiscales budgétisées, il est prévu une dissolution partielle d'un montant de deux millions de la réserve de péréquation financière inscrite au bilan.

4. Dès l'année 2024, la mesure 610 du Plan d'équilibre intitulée « Compensation financière partielle à l'égard des communes des effets financiers du programme Plan équilibre 22-26 » a été mise en œuvre par le canton.

L'aspect fiscal de cette mesure engendre pour notre commune une rétrocession au canton de l'ordre de Fr. 1'724'000.--.

Sur cette somme, Fr. 930'000.-- seront compensés par les impôts des frontaliers à nous rétrocéder et le solde, soit Fr. 794'000.--, fera l'objet d'un versement.

5. Malgré ces importantes dépenses supplémentaires, il est tout de même possible de proposer le maintien de la quotité à 1,30 en présentant un excédent de produits aux comptes de résultat du budget de fonctionnement de 1'738'600 francs, sans les services communaux.

En détail, ce compte de résultats se présente ainsi :

Compte général :	Excédent de produits	Fr. 1'738'600.—
	Approvisionnement en eau	- Fr. 25'400.—
	Assainissement des eaux	+ Fr. 20'900.—
	Déchets	+ Fr. 7'700.—

Compte de résultats Fr. 1'741'800.—

RECAPITULATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	<u>COMPTE</u> 2023	<u>BUDGET</u> 2024	<u>BUDGET</u> 2025
<i>Chapitres</i>	<i>Quotité : 1,40</i>	<i>Quotité : 1,30</i>	<i>Quotité : 1,30</i>
0 ADMINISTRATION GENERALE	SFr. -652 754.98	SFr. -673 700.00	SFr. -697 100.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	SFr. -45 180.19	SFr. -50 500.00	SFr. -61 700.00
2 FORMATION	SFr. -2 219 534.87	SFr. -2 531 800.00	SFr. -2 601 300.00
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	SFr. -474 650.86	SFr. -480 500.00	SFr. -595 400.00
4 SANTE	SFr. -12 105.74	SFr. -12 500.00	SFr. -13 000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	SFr. -1 366 573.78	SFr. -1 433 000.00	SFr. -1 455 800.00
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	SFr. -465 499.85	SFr. -623 400.00	SFr. -641 700.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -			
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	SFr. 295 198.42	SFr. -8 300.00	SFr. -39 700.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	SFr. 86 318.56	SFr. -120 100.00	SFr. -91 100.00
9 FINANCES - IMPÔTS	SFr. 7 531 952.18	SFr. 7 079 600.00	SFr. 7 938 600.00
EXCEDENT DE CHARGES			
EXCEDENT DE REVENUS	SFr. 2 677 168.89	SFr. 1 145 800.00	SFr. 1 741 800.00